



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2025

1° Attribution du marché de livraison de repas à la cantine scolaire :

Madame BIDEI Samia présente au conseil municipal le rapport d'analyse des offres reçues dans le cadre de la consultation ouverte pour la livraison des repas en liaison froide à la cantine de l'école primaire. Est classée première selon les critères et ma méthode de calcul joints au règlement de la consultation, l'offre à la Société 1001 Repas.

A l'unanimité, le conseil municipal attribue le marché à cette société.

2° Revalorisation des prix de restauration et de garderie périscolaire :

Madame BIDEI Samia propose à l'assemblée délibérante de revaloriser les prix de restauration et de garderie périscolaire de 0.10€, soit 5.40€ le repas et 1.20€ la demi-heure de garderie périscolaire, à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, ces revalorisations.

Mr le Maire précise toutefois que l'écart de prix de revient/prix de vente se creuse du fait de l'augmentation du prix d'achat.

3° Identification de l'OAP « la Bandière » avec fixation de son taux sectoriel :

Pour faire suite à la délibération 2025/32 en date du 2 juin 2025 portant identification des 2 OAP « Noyer » et « Grands Buissons », il convient d'identifier également l'OAP « la Bandière » afin de lui définir un taux sectoriel (taxe d'aménagement) qui sera instauré dès le 1^{er} janvier 2026.

Au vu du contexte actuel du PLUi HM, le conseil municipal à l'unanimité, propose l'instauration d'un taux à 10% sur ce secteur.

4° : Régularisation de la route de Jouvernex :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante la nécessité d'acquérir des parcelles sises « chez Mullaz », à l'euro symbolique, afin de régulariser la route de Jouvernex.

En effet, il s'avère qu'une partie de cette route traverse ces parcelles.

En accord avec les propriétaires, un acte authentique sera établi portant sur l'acquisition et le classement des parcelles dans le domaine privé et public communal.

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

5° Adoption d'un accord local :

L'année 2025 doit être l'occasion de définir le nombre et la répartition des sièges au sein des conseils communautaires des communautés de communes et d'agglomération du département, applicables pour les prochaines élections municipales et communautaires de 2026.

Il convient donc de définir, avant le 31 août 2025, les modalités de répartition, soit :

- en application du droit commun : c'est la répartition actuelle des sièges fixée par arrêté préfectoral en date du 18 septembre 2019 qui sera reconduit, avec 54 sièges pour Thonon Agglomération (dont 22 pour Thonon et un pour Perrignier)

- avec accord local entre les communes membres : cette répartition est strictement encadrée avec un nombre total de sièges prévu pouvant être majoré de 25% au plus, portant ainsi le nombre des sièges du conseil communautaire à 67. Ce qui permettrait à la commune de Perrignier d'asseoir un délégué supplémentaire.

C'est cette répartition qui est retenue à l'unanimité par le conseil municipal.

6° Redevance d'occupation du domaine public GRDF :

Les services de Gaz Réseau Distribution de France ont informé la collectivité du montant de redevances dues au titre de l'année 2025 relatives à l'occupation permanente du domaine public par les ouvrages de réseaux de distribution de gaz ainsi qu'à l'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de distribution de gaz naturel sur la collectivité.

Ces redevances s'élèvent à 1149€.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce montant.

7° Acquisition d'une parcelle de terrain à Brécorens par la commune :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de porter la commune acquéresse d'une parcelle à Brécorens, d'une superficie de 287 m², sur laquelle un projet de jardin d'enfants serait créé.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette acquisition et autorise Mr le Maire à signer tous les actes y afférents.

8° Questions diverses :

-Etude prospective « triangle des Varchères » : Dans le cadre de l'élaboration du PLUi HM, un périmètre de gel sera instauré. Mr le Maire indique la nécessité de confier à un architecte-urbaniste le soin de travailler sur ce dossier afin de se projeter dans le futur et de pouvoir passer en mode opérationnel. Le conseil municipal valide cette proposition.

-IRPP : La Société AMEDEA recherche la meilleure solution pour irriguer la ZAE durant la phase travaux du PN 66. Une contre-proposition a été faite déviant les véhicules sur Mésinges. En terme de fonctionnement de la ZAE, c'est une nette amélioration. Cependant, une vigilance extrême doit être apportée dans les hameaux proches afin que ceux-ci ne servent pas de « shunt ».

-Projet A412: Une enquête parcellaire aura lieu du 25 août 2025 au 26 septembre 2025 portant sur les communes situées sur le tracé de la future autoroute A412.

Le siège de l'enquête sera à Perrignier. La campagne d'affichage aura lieu prochainement.

-Concours de pétanque organisé par l'association « les Amis de Souris », les 11 et 25 juillet 2025 et les 8 et 22 août 2025, au Stade de Perrignier dès 19h00.